

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00330

Numéro SIREN : 347 483 901

Nom ou dénomination : INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES

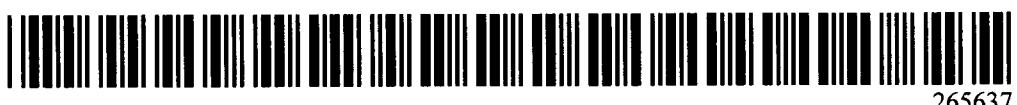
Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003707

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION



Dénomination : INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES
Adresse : 8 rue Henri Cornu BP 12005 97801 Saint-denis Cedex . - FRANCE-
n° de gestion : 1988B00330
n° d'identification : 347 483 901
n° de dépôt : A2019/003707
Date du dépôt : 26/11/2019
Pièce : Projet du 05/11/2019

265637



265637



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS DANS LE
CADRE DE LA FUSION-ABSORPTION DE LA SARL
INSET SUD PAR LA SARL INSET**





DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

Messieurs les associés de la SARL INSET SUD et de La SARL INSET

En exécution de la mission de commissariat aux apports dans le cadre de la fusion par voie d'absorption de de la SARL INSET SUD par La SARL INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES (INSET), nous avons établi le présent rapport sur la valeur des apports pressenti dans le cadre de cette fusion et arrêté dans le projet de traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 31/10/2019

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que la valeur nette comptable des sociétés participant à l'opération de fusion ne sont pas surévaluées, que la valeur des parts des deux sociétés retenues pour déterminer le rapport d'échange sont compatibles avec la valeur nette comptable retenue.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

1. Présentation de l'opération

1.1. Contexte de l'opération

INGENIERIE SPECIALISEE EN EQUIPEMENTS TECHNIQUES, -INSET-, société à responsabilité limitée au capital de 28.000 €, dont le siège social est situé à la Technopole de La Réunion – 8 rue Henri Cornu – 97801 Saint-Denis cedex (Réunion), identifiée au RCS Saint-Denis sous le numéro 347 483 901,

Représentée par Monsieur Eric OTTENWELTER, gérant en exercice,

Et

INSET SUD, société à responsabilité limitée au capital de 30.000 €, dont le siège social est situé 12 rue Fuma 97430 Le Tampon (Réunion), identifiée au RCS de Saint-Pierre sous le numéro 449 335 876,

Représentée par Monsieur Eric OTTENWELTER, gérant en exercice,

Par décision unanime des associés consigné dans deux procès-verbaux en date du 31/10/2019 ont arrêtés les dispositions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Conformément aux dispositions statutaires, la collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et reconnaissant avoir eu toutes explications utiles quant au projet de fusion entre INSET SUD et INSET par voie d'absorption de la première par la seconde, autorise le gérant et lui confère tous pouvoirs à l'effet d'arrêter définitivement les conditions de cette fusion avec la société absorbée et d'établir le projet de traité de fusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du gérant, décide en application de l'article L 236-10 du Code de commerce, d'écartier l'intervention d'un commissaire à la fusion dans le cadre de la fusion entre "INSET SUD et INSET par voie d'absorption de la première par la seconde".

La collectivité des associés prend acte du fait que cette décision ne sera définitive que si les associés de la société absorbée écartent également, par une décision unanime, l'intervention du commissaire à la fusion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du gérant, désigne en qualité de commissaire aux apports, Monsieur DENIS MORANNE - Société DEM AUDIT ET EXPERTISES - 1 avenue Luc Donat BP 113 97453 SAINT PIERRE CEDEX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

Dans ce contexte et dans ce cadre limité par la décision des associés , en notre qualité de commissaires aux apports, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des apports retenus pour cette opération de fusion

1.2. Présentation des sociétés

Société absorbante

La SARL INSET a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} juillet 1988, et a été immatriculée au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Denis (Réunion) le 25 juillet 1988.

Elle a pour objet, principalement, toutes missions d'ingénierie, conception et maîtrise concernant les études de tous travaux de bâtiments, génie civil.

Elle a une durée de 99 années.

Le capital de l'Absorbante s'élève à 28.000 €, et est divisé en 1.750 parts sociales d'une valeur nominale de 16 € chacune, entièrement libérées.

L'Absorbante détient dix pour cent du capital de l'Absorbée.

Société absorbée

INSET SUD a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} août 2003 et immatriculée au greffe du Tribunal de commerce de Saint-Pierre (Réunion) le 8 septembre 2003.

La SARL INSET SUD a pour objet, principalement, toutes missions d'ingénierie, conception et maîtrise concernant les études de tous travaux de bâtiments, génie civil.

Le capital de l'Absorbée s'élève à 30.000 €, et est divisé en 2.000 parts sociales d'une valeur nominale de 15 € chacune, entièrement libérées.

1.3. Description de l'opération

1.3.1. Nature et objectifs de l'opération de fusion



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

Les Parties ont convenu de réaliser une opération juridique de fusion par laquelle l'Absorbée serait absorbée par l'Absorbante, qui serait réalisée selon le régime prévu aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce.

Les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par voie d'absorption de l'Absorbée par l'Absorbante résident principalement dans la nécessité de rationaliser le mode de fonctionnement des activités exercées au sein du groupe et d'en simplifier la structure juridique

2. EVALUATION DES VALEURS NETTES COMPTABLES DES SOCIETES INSET ET INSET SUD

2.1. METHODE D'EVALUATION

Les actifs et passifs composant le patrimoine de l'Absorbée seront transférés à l'Absorbante sur la base de leur valeur nette comptable à la Date d'Effet.

Les actifs et passifs composant le patrimoine de l'Absorbée seront évalués sur la base de leur valeur nette comptable à la Date d'Effet.

Ces deux valeurs nettes comptable serviront aux associés à déterminer le rapport d'échange

2.2. COMPTES UTILISES POUR ARRETER LES CONDITIONS DE L'OPERATION

La Fusion interviendra au plus tard le 31 décembre 2019

Les comptes de l'Absorbante et de l'Absorbée utilisés pour établir les conditions de la Fusion sont ceux arrêtés par le gérant de cette société au vu de la situation arrêtée au 31/12/2018 et d'une situation comptable intermédiaire établie au 30 juin 2019.



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

2.3. VNC retenues et Valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés parties au projet de traité de fusion

Dans le projet de traité de fusion nous relevons les éléments suivants pour la valorisation des Valeurs nettes comptables et des parts.

VNC Comptables	VNC au 30/06/2019	VNC au 31/12/2018	Nbre de parts	Valeur part au 30/06/2019	Valeur part au 31/12/2018
INSET	992 145	983 880	1750	567	562
INSET SUD	349 971	409 221	2000	175	205

En annexe 7 du traité de fusion, nous relevons les valeurs retenues comme VNC pour les deux sociétés

VALEURS RETENUES	INSET	INSET SUD
Valeur Nette Comptable retenue	980 000	350 000
Nbre de parts	1 750	2 000
Valeur part retenue	560	175

2.4. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports intervenant dans le cadre de cette fusion

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine des sociétés concernées par la fusion en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à vérifier que le montant des valeurs nettes comptables retenues par les associés pour cette fusion sont conformes et compatibles avec les situations comptables produites. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels, les comptes de la situation



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

intermédiaire au 30/06/2019 et la date de notre rapport.

Notre vérification a également consisté à analyser les éléments actifs et passifs apportés par INSET SUD tels que listés dans le projet de traité de fusion et aboutissant à la Valeur Nette Comptable retenue. Concernant la situation de l'entreprise INSET, société absorbante nous nous sommes assurés en application de l'article L223.43 du code de commerce que la continuité d'exploitation n'est pas compromise et qu'il n'y a pas d'obstacles financiers à la réalisation de cette fusion.

Dans le cadre de notre analyse, nous avons contrôlé les critères significatifs caractérisant la situation financière, l'état de la trésorerie et la solvabilité des sociétés. Nous avons apprécié les caractéristiques et les conditions d'exploitation de la société INSET SUD pour considérer si des facteurs de nature sociale ou économique ne constituent pas des éléments défavorables à la continuité des activités après fusion.

De façon plus générale, nous nous sommes fait communiquer toute information sur l'activité des sociétés INSET et INSET SUD, leur évolution prévisible jusqu'à la fusion.

Sans nous prononcer en aucune façon sur les modalités de la fusion, nous avons par ailleurs examiné les projets de valorisations des sociétés contenue dans le projet de traité de fusion.

Nous avons contrôlé que les chiffres ayant servi à la valorisation sont rapprochables des états comptables au 31/12/2018 et de la situation intermédiaire au 30/06/2019.

C'est l'ensemble de ces travaux pris dans leur globalité qui a fondé notre opinion.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que les valeurs nettes comptables arrondies retenues s'élevant à la somme de 980.000 € pour INSET et 350.000 € pour INSET SUD ne sont pas surévaluées, que la valeur des parts qui en découle respectivement de 560€ pour



DEM AUDIT ET EXPERTISES

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
SAS au capital de 1000 €
1 AVENUE LUC DONAT 97410 SAINT PIERRE

INSET et 175€ pour INSET SUD constituent des valeurs pouvant être retenues dans le cadre de cette opération de fusion pour déterminer un rapport d'échange des titres de INSET SUD en titres INSET.

Saint Pierre le 5 Novembre 2019

Signature numérique de DENIS
ANDRÉ HENRI MORANNE
DN : c=FR, o=DEM AUDIT ET
EXPERTISES, ou=0002 800627663,
cn=DENIS ANDRE HENRI
MORANNE,
email=denis.moranne@orange.fr
Date : 2019.11.05 13:13:08 +04'00'

Denis Moranne Commissaire aux Comptes

Patrick ARNAUD
Avocat à la Cour
Ancien Conseil Juridique et Fiscal

Greffé du Tribunal de Commerce de Saint Denis
30 rue de Paris
97400 Saint Denis

Le 25 novembre 2019

Objet : projet de fusion INSET/INSET SUD

Madame, Monsieur,



Pour faire suite aux documents transmis le 7 novembre dernier concernant ce dossier, je vous prie de trouver ci-joint le rapport du Commissaire aux apports, établi par le Cabinet DEM AUDIT CONSULTANTS, Monsieur Denis MORANNE, conformément à la mission qui lui a été confiée par les associés (à l'unanimité) des sociétés INSET et INSET SUD.

Je vous joins un chèque de 14,61 € pour la formalité de dépôt.

Je reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arnaud".

Patrick Arnaud